

COMMUNE DE HIRTZFELDEN
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphanie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Carine PETERMANN, 3^{ème} Adjointe

Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, Mme Marie GOETZ (à partir du point n°6), Mme Sandrine BLONDEAU, M. Frédéric GOETZ et M. Mathieu LANG, les conseillers.

Absents excusés : M. Denis IMHOFF, M Frédéric PROBST,

Procurations : M. Frédéric PROBST à Mme Tiphanie LUDIERES, M. Denis IMHOFF à M. Mathieu LANG

Absents : Mme Myriam NAEGELIN, M. Michel SAUVAGEOT, Mme Marie GOETZ (jusqu'au point n°5)

Sur proposition du Maire, Mme Carine PETERMANN, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Laetitia BETTINGER, secrétaire générale.

Le quorum étant atteint, M. le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
2. Finances – (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil au maire
4. Banque alimentaire : demande d'aide financière 2024
5. Opération Noël 2024 : personnes âgées et écoliers
6. Périscolaire « Les Mômes d'Hirtz » : subvention 2024
7. Centres aérés : participations communales 2024
8. AFM : don pour le Téléthon 2024
9. Emplois saisonniers 2024
10. Soutien financier : Athlète Rémi CONROY, Jeux olympiques 2024
11. Sauvegarde du patrimoine : Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
12. Projet de zonage des installations d'énergies renouvelables et concertation au public
13. Location d'un terrain agricole communal
14. Création/ suppression de postes permanents
15. Acte administratif : Acquisition d'instruments au nom de François-Antoine JECKER
16. Achat d'une camionnette pour le service technique
17. Informations – Communications



Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité dont une abstention le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023

Point n°2 – Finances

Néant.

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée :

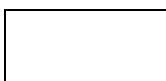
(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Le conseil municipal est également informé que trois déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées :

- le 23/11/2023 à la demande de Me Frédéric HASSLER, notaire à Wittelsheim,
 - le 28/11/2023 à la demande de Me Bérénice GABRIEL-GARESSUS, notaire à Neuf-Brisach,
 - le 18/01/2024 à la demande de Me Michèle BARTH, notaire à Ensisheim,
- et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du PLUi	Observation
14/2023	S. 04.	P. 90/16	7 rue de la République	257 m ²	Bâti	UA	
15/2023	S. 6	P. 328/4	20 B rue d'Ensisheim	488 m ²	Bâti	UB	
01/2024	S. 4	P. 26	12 rue d'Ensisheim	447m ²	Bâti	UA	

Point n°4 - Banque alimentaire : demande d'aide financière 2024



Le Conseil municipal, **décide** d'octroyer une aide financière d'un montant de 100€ à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin.

Point n°5 - Opération Noël 2024 : personnes âgées et écoliers

Le conseil municipal **décide**, de maintenir les crédits pour les enfants à 17 €, et de maintenir pour Noël 2024 les crédits pour les personnes âgées, nées avant le 1^{er} janvier 1955, à 35 €.

Point n°6 - Périscolaire « Les Mômes d'Hirtz » : subvention 2024

Le Conseil municipal, **autorise** le Maire à signer la convention financière, d'objectifs et de partenariat avec l'association « Les Mômes d'Hirtz », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour un montant de 47 148 €.

Point n°7 - Centres aérés : participations communales 2024

Le conseil municipal, **maintient** la participation à 5,50 € par jour et par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement du centre aéré organisé par le périscolaire « les Mômes d'Hirtz », pour les mois de juillet et août 2024, **maintient** la participation à 5,50 € par jour (2,25 € par demi-journée) par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs organisé par la Maison de la Nature du Vieux Canal pour les mois de juillet et août 2024 et **supprime** la participation à 5,50 € par jour et par enfants domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement du centre aéré à Fessenheim par les Foyers Clubs au mois de juillet 2024.

Point n°8 - AFM : don pour le Téléthon 2024

Le conseil municipal, **donne** son accord pour verser à l'AFM un don d'un montant de 600 euros.

Point n°9 - Emplois saisonniers 2024

Le Conseil municipal donne son accord pour **embaucher** des jeunes qui ont 16 ans révolus au 1er juillet 2024 et 20 ans maximum au 31 août 2024, **proposer** un temps de travail de 20 heures par semaine (4 h/jour pendant 5 jours), pour deux semaines, **rémunérer** les candidats retenus au grade d'adjoint technique territorial, indice brut 367.

Point N°10 - Soutien financier : Athlète Rémi CONROY, Jeux olympiques 2024

Le Conseil municipal, **prend acte** des propositions du maire pour encourager Rémy CONROY sur le chemin des Jeux Olympiques de Paris 2024, **accepte** le versement d'une subvention de 500 €.

Point N°11 : Sauvegarde du patrimoine : ASMA



le Conseil municipal, **autorise** le Maire à entreprendre une démarche de sauvegarde du patrimoine communal **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Point N°12 : Projet de zonage des installations d'énergies renouvelables et concertation au public

Le Conseil Municipal, **arrête** les modalités de concertation au public, **précise** que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Et qu'après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal et transmise au référent préfectoral.

Point n°13 : Location d'un terrain agricole communal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, **accepte** de louer à M. Jonathan GERUM le terrain situé en section 57 parcelle 68 de 8 ha 60 ares, **accepte** de louer à M. Eric HASSENFORDER le terrain situé en section 57 parcelle 68 de 8 ha 60 ares, **précise** que ce terrain de 17ha 20 ares divisé en deux sera restitué à la commune et servira d'échange futur en cas d'extension de la gravière Holcim, autorise le maire à signer deux baux précaires à titre gratuit.

Point n°14 : Création /suppressions de postes permanentes

Le conseil municipal **décide**, qu'à compter du 14 février 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent relevant du grade de rédacteur territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est créé, **décide** qu'à compter du 14 février 2024, un emploi permanent d'agent polyvalent relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est supprimée pour cause de mutation externe, **décide** d'annuler la délibération du 5 décembre 2023 concernant le recrutement d'un agent relevant du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison d'une durée hebdomadaire de service de 17 heures 30 minutes non pourvu.

Point n°15 : Acte administratif : Acquisition d'instruments au nom de François-Antoine JECKER

Le Conseil municipal, **accepte** l'acquisition des instruments pour une valeur symbolique de 1 €, **autorise** le Maire à rédiger l'acte administratif, **désigne** M. Christophe BITARD pour représenter la Commune, **autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Point n°16 : Achat d'une camionnette pour le service technique



Le conseil municipal, **décide** d'acquiescer un véhicule de type IVECO Ampliroll, de bonne occasion, pour la somme de 42 639,47 € TTC, **inscrit** les crédits nécessaires à l'article 2182 du budget primitif 202, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Stéphane SENEZ, Maire

- Fermeture du réseau cuivre en janvier 2026 : Il est impératif d'anticiper et de migrer vers la fibre ou à une autre solution alternative.
- Végéterie : Installation de blocs légo et suppression de la benne fin février.
- Calvaire rue d'Ensisheim : Travaux de dépose et repose au cimetière.
Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la fondation du patrimoine.
- Urbanisme : Les personnes qui ont attaqué le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont tous été déboutées et n'ont pas fait appel de la décision de justice. Par conséquent, les constructions illégales sur le village doivent disparaître. Une réunion avec les protagonistes est prévue le 12/02/2024.
- Prochain Conseil Municipal : 27/02/2024 à 19h00.

Christophe BITARD, 1^{er} adjoint

- Démarrage du budget primitif 2024
- Poste : La commune est candidate pour l'installation de consignes automatiques de livraison de colis. Le dossier sera étudié courant du mois de février.

Tiphany LUDIERES, 2^{ème} adjointe

- Chasse aux œufs et marché de pâques en partenariat avec l'APE le samedi 16/03 après-midi.
- Rendez-vous fixé avec un commercial pour des articles de jeux en extérieur.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

- Travaux du service technique : Taille et démarrage du mur entre la propriété au 22 rue de la république et le lotissement communal « Les Galets de la Hardt ».

Carine PETERRMANN, 4^{ème} adjointe

- Le bulletin annuel janvier 2024 est paru et a été distribué à tous les habitants.

Le Maire clôt la séance à 21H02

